

**Commune de CERVENS**

Département de la Haute-Savoie

Arrondissement de Thonon- Les- Bains  
République française

EXTRAIT DE REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CERVENS

Envoyé en préfecture le 19/10/2023

Reçu en préfecture le 19/10/2023

Publié le 19/10/2023

ID : 074-217400530-20231010-D202310\_41-DE



**SEANCE ORDINAIRE DU 10 OCTOBRE 2023 à 20 H**

**Convocation**  
du 05/10/2023

**Nombre de conseillers :**

En exercice : - 13

Quorum : ----- 07

Présents : --- 09

Absents : ----- 04

Pouvoirs : ----- 03

Votants : ----- 12

**VOTE**

Pour : ----- 12

Contre : ----- 00

Abstentions : -- 00

**Patrimoine communal**

**Délibération N°2023-41**

**Délibération Certifiée exécutoire,**

Télétransmise

Le : 19/10/2023

Reçue en Préfecture

Le : 19/10/2023

Publiée sur le site de la commune

Le : 19/10/2023

**Gil THOMAS, Maire**



L'an deux mil vingt-trois, le dix octobre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

**Étaient présents :** CALLENDRIER Michèle/ DECOMBARD Coralie/ FAVRAT Florent/ KELLER Sophie/ LEYDIER Serge / MASSON Thibault/ NOEL Ruta/ THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine.

**Absents excusés :** CHATEL Christophe/ CHATEAU Baptiste/ PROFFIT Thierry/ SANDRAL Linda.

**Procuration(s) :** Christophe CHATEL à Gil THOMAS/ Baptiste CHATEAU à Coralie DECOMBARD/Linda SANDRAL à Serge LEYDIER.

**Secrétaire de séance :** M. Thibault MASSON

**OBJET :** Approbation de l'extension du cimetière communal.

Le Maire RAPPELLE au conseil la délibération du 12 avril 2022 affectant le don de Mme BUZZI à l'extension du cimetière.

IL EXPOSE que le comité consultatif en charge du cimetière travaille depuis une année sur ce projet, à ce jour il convient de le mener à bien.

Il est donc proposé au conseil municipal DE PRENDRE une décision de principe d'extension du cimetière permettant le lancement de la procédure.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, entendu l'exposé de monsieur le Maire, après avoir délibéré et à l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L2223-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article R 2223-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la parcelle communale cadastrée section ZN n° 57 jouxte la parcelle ZN n°58 où est implanté le cimetière communal,

CONSIDERANT que le projet d'extension du cimetière communal, dont le périmètre est situé à moins de 35 mètres des habitations, doit être autorisé par arrêté du représentant de l'état dans le département, après enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement et avis de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques,

- ⇒ **APPROUVE** l'extension du cimetière communal sur la parcelle communale ZN n°57,
- ⇒ **AUTORISE** Monsieur Le Maire à solliciter l'accord du représentant de l'état dans le département après réalisation d'une enquête publique et avis de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques,
- ⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'extension du cimetière et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
**Gil THOMAS**



Le secrétaire  
**Thibault MASSON**